

Le 7 janvier 2022,

Objet : Avis du secrétariat technique de la CLE

Dossier : Dossier d'Autorisation Environnementale – société SPEICHIM

Affaire suivie par : Estéban LESAIN / Céline THICOIPE

A l'attention de Mme Fabienne DESOUSA,

Madame la Préfète,

Au vu des délais impartis pour la consultation du dossier cité en objet, il n'a pas été possible de réunir la Commission Locale de l'eau, ni même son bureau. Par délégation, le présent avis est signé par le Président de la CLE de la basse vallée de l'Ain.

Les observations du secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau sont indiquées ci-après :

- Le projet n'est pas incompatible avec le PAGD du SAGE basse vallée de l'Ain. La demande est en lien avec les thèmes 2 (gestion quantitative des eaux souterraines et superficielles), 4 (qualité des eaux souterraines), 5 (qualité des eaux superficielles) du SAGE de la basse vallée de l'Ain ;
- Le projet est conforme au volet réglementaire du SAGE.

Considérant les éléments du dossier au regard des enjeux du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain, des dispositions du PAGD et des règles du règlement, un avis favorable avec remarques est émis concernant ce dossier.

Les remarques assorties de demandes de précisions sont les suivantes :

Thème 2 (thème majeur) : La gestion quantitative des eaux souterraines

Même si le site d'implantation de la société SPEICHIM est situé hors de la zone sensible aux prélèvements du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la basse vallée de l'Ain, **il est rappelé au pétitionnaire que le PGRE préconise, hors zone sensible, de ne pas augmenter les prélèvements souterrains au-delà du volume prélevé en 2003.**

Les eaux sanitaires sont d'origine de la zone sensible au prélèvement dans laquelle il est demandé une réduction des prélèvements globaux de 30 % en période estivale.

Le PGRE préconise également sur l'ensemble du territoire (avec un effort particulier en zone sensible) d'économiser l'eau dans les entreprises (action ENT4) via notamment l'installation de systèmes hydroéconomes pour l'eau sanitaire (mousseurs, ...), de suivre les consommations pour identifier les fuites (ENT3), de réduire les consommations d'eau dans les eaux de process (ENT4), la diminution voire la suppression de l'arrosage des espaces verts.

La commission locale de l'eau demande à connaître :

- les volumes prévisionnels de prélèvements au droit du site à l'échelle annuelle et les mesures d'économie d'eau mises en œuvre en particulier en période estivale (juin, juillet, août).
- la justification de l'augmentation des besoins en eau potable à partir de cette ressource déficitaire de 24 % par rapport à la consommation actuelle.

Thème 4 (thème majeur) : La qualité des eaux souterraines

Le projet est implanté sur la nappe alluviale de l'Ain, la commission locale de l'eau demande que le projet ne dégrade pas la qualité des eaux souterraines et prévoit une prévention et une gestion des pollutions ponctuelles et accidentelles adéquate.

Thème 5 (thème majeur) : Qualité des eaux superficielles

Les effluents aqueux sont gérés de façon différenciés : eaux domestiques, eaux pluviales non polluées et susceptibles d'être polluées, eaux industrielles. Le projet prévoit le doublement de la production des eaux industrielles produites. Le raccordement fait l'objet d'une convention avec le syndicat mixte de la plaine de l'Ain avec un rejet dans le Rhône.

La commission locale de l'eau s'interroge sur la capacité de la station d'épuration du PIPA à accueillir et traiter les nouveaux flux autant qualitatif que quantitatif.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous prie de recevoir, Madame la Préfète, l'assurance de mon profond respect.

**Le Président de la CLE,
Alain SICARD**



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN – CLE BVA
SAGE DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN
Hébergement : SR3A 15, Rue Marcel PAUL, Z.I. du Champ de la Croix 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
cle.basse.vallee.ain@wanadoo.fr